



Groupe Hospitalier
Artois-Ternois
L'EXCELLENCE POUR TOUS



Institut Hospitalier de Formation en Santé

Bordereau de versement

Contribution unique à l'alternance 2022 - Taxe d'apprentissage 13%

Entreprise :

Siret :

Nom du Responsable :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Montant du versement à l'Institut :

Mode de règlement :

Chèque

Virement

Un reçu libératoire vous sera envoyé à réception du versement.